

Bureau du commissaire à l'équité

États financiers

31 mars 2015

Rapport du vérificateur indépendant

À la commissaire à l'équité

Nous avons vérifié les états financiers du **Bureau du commissaire à l'équité** ci-joints, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction vis-à-vis des états financiers

La direction est chargée de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif et de tout contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes importantes dues à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que les exigences éthiques soient satisfaites et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures pour obtenir des données probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, et notamment de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers dues à une fraude ou à une erreur. Dans le cadre de l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne de l'entité relatif à la préparation et à la présentation équitable des états financiers en vue d'établir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité dudit contrôle interne. La vérification comprend également l'évaluation de la pertinence des conventions comptables suivies et de la plausibilité des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et pertinents pour servir de base à l'expression de notre opinion en la matière.

Bureau du commissaire à l'équité

Rapport du vérificateur indépendant

Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au **31 mars 2015**, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 mars 2015**, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif.

Mississauga (Ontario)

Le 8 mai 2015

Clarkson Rouble s.r.l.

Comptables agréés

Comptables publics agréés

Bureau du commissaire à l'équité

Bilan

Au 31 mars

	2015	2014
Actif		
À court terme		
Trésorerie	151 761\$	199 562\$
Placements à court terme	121 200	120 000
Remise de la taxe de vente	24 134	40 747
Charges payées d'avance	13 598	2 295
	310 696	362 604
Immobilisations (Note 3)	112 119	138 711
	422 812 \$	501 315\$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	46 693\$	42 194\$
Produits comptabilisés d'avance		
- Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	29 660	170 000
	76 353	212 194
Actif net		
Fonds d'immobilisations	112 119	138 711
Fonds non affecté	234 340	150 410
	346 459	289 121
	422 812\$	501 315\$

Au nom du Bureau:

Commissaire

Bureau du commissaire à l'équité

État des résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 mars

	2015	2014
Recettes		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	1 860 428\$	1 749 962\$
Revenu en intérêt	7 895	6 502
	<hr/> 1 868 323	<hr/> 1 756 464
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 312 286	1 225 262
Services	274 216	295 387
Administration	149 897	147 828
Transport et communications	39 878	50 961
	<hr/> 1 776 277	<hr/> 1 719 438
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	92 046	37 026
Amortissement des immobilisations	34 708	34 206
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	57 338\$	2 820\$

Bureau du commissaire à l'équité

État de l'évolution de l'actif net Exercice clos le 31 mars

	Fonds d'immobilisation	Fonds non affecté	2015	2015
Solde, début de l'exercice	138 711\$	150 410\$	289 121\$	286 301\$
Excédent des recettes sur les dépenses(34 708)		92 046	57 338	2 820
Transfert au fonds d'immobilisations	8 116	(8 116)	-	-
Solde, fin de l'exercice	112 119\$	234 340\$	364 459\$	289 121\$

Bureau du commissaire à l'équité

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2015	2015
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	57 338\$	2 820\$
Articles ne nécessitant pas de dépenses		
Amortissement	34 708	34 206
	<hr/>	<hr/>
	92 046	37 026
Variation nette du fonds de roulement		
Fonds de roulement d'exploitation		
Comptes recevables	-	72 500
Remise de la taxe de vente	16 613	(27)
Charges payées d'avance	(11 303)	1 119
Créditeurs et charges à payer	4 499	(2 787)
Placements à court terme	(1 200)	(120 000)
Produits comptabilisés d'avance	(140 340)	50 000
	<hr/>	<hr/>
Augmentation (diminution) provenant des activités d'exploitation	(39 685)	37 831
	<hr/>	<hr/>
Investissements		
Achat d'immobilisations	(8 116)	(2 251)
	<hr/>	<hr/>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(47 801)	35 580
Trésorerie, début de l'exercice	199 562	163 982
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie, fin de l'exercice	151 761\$	199 562\$

Office of the Fairness Commissioner

Notes aux états financiers

31 mars 2015

1. Objectif du Bureau

Le Bureau du commissaire à l'équité est chargé de l'évaluation des pratiques d'inscription de certaines professions réglementées. Son objectif consiste à s'assurer que ces pratiques sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour quiconque demande à exercer sa profession en Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse, des comptes bancaires courants et des placements à court terme, avec rachat dans les 365 jours à compter de la fin de l'exercice.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

c) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont comptabilisés pour l'exercice durant lequel ils ont été reçus.

d) Incertitude relative à la mesure

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les

montants de l'actif et du passif déclarés et la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date de préparation des états financiers, et sur les montants des recettes et des dépenses déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Évaluation des instruments financiers

Le Bureau évalue initialement ses actif et passif financiers à leur juste valeur. Le Bureau évalue ensuite tous ses actif et passif financiers au coût amorti. L'actif financier évalué au coût amorti inclut la remise de la taxe de vente à recevoir. Le passif financier évalué au coût amorti inclut les créditeurs, les charges à payer et les produits comptabilisés d'avance. L'entité n'a pas désigné d'actif ou de passif financier devant être évalué à la juste valeur.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont les suivantes:

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencement	131 893\$	117 087\$	14 806\$	34 378\$
Matériel informatique	16 812	16 812	84	493
Améliorations locatives	176 140	78 911	97 229	103 840
	324 845\$	212 726\$	112 119\$	138 711\$

Bureau du commissaire à l'équité

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

4. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le Bureau ne court pas de risque important à l'heure actuelle en la matière.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend le risque pour le Bureau de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations liées au passif financier. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation fournissent une partie importante des besoins de trésorerie du Bureau.